

N° 5263<sup>2</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

---

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL****portant publication au Mémorial des prescriptions de pré-  
vention des accidents telles qu'édictees par l'Association  
d'assurance contre les accidents**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL**

(19.3.2004)

Par lettre en date du 4 décembre 2003, monsieur le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a fait parvenir à notre chambre professionnelle le projet de règlement grand-ducal portant publication au Mémorial des prescriptions de prévention des accidents telles qu'édictees par l'Association d'assurance contre les accidents.

D'après l'exposé des motifs accompagnant le projet de règlement grand-ducal sous avis, la nécessité de rendre les règles de prévention applicables territorialement se dégage de la législation du 20 décembre 2002 concernant le détachement des travailleurs et du nombre croissant d'entreprises étrangères prestant des services au Luxembourg.

Notre chambre partage le souci d'éviter des dumpings sécuritaires par le traitement égalitaire des entreprises luxembourgeoises et étrangères.

Elle rappelle que les prescriptions de prévention des accidents, qui s'alignent sur les prescriptions allemandes, ont été établies par une commission paritaire auprès de l'Association d'assurance contre les accidents. Par conséquent, entreprises et travailleurs devraient partager le souci du respect des prescriptions.

Luxembourg, le 19 mars 2004

*Pour la Chambre de Travail,*

*Le Directeur,*  
Marcel DETAILLE

*Le Président,*  
Henri BOSSI

